



FONDS D'ACHAT DES SERVICES DE SANTE
« FASS »
Kasaï Occidental



APPEL A CANDIDATURES N°001 EUP/FASS/KOCC/2012

1. CONTEXTE

Le Fonds d'Achat des Services de Santé du Kasaï Occidental FASS KOCC, recrute un Directeur.

Le Fonds d'achat des services de Santé du Kasaï Occidental, « FASS/K.OCC » est une structure créée dans le but de gérer les financements destinés à alléger le coût des soins de santé facturés aux malades par les formations sanitaires, d'assurer la prise en charge des soins dispensés aux personnes vulnérables et de gérer les financements destinés à l'amélioration du fonctionnement des services de santé dans la Province du Kasaï Occidental. Il a été créé en 2008 grâce au financement de l'Union Européenne sous le Programme Santé 9^{ème} Fonds Européen de Développement (PS9FED) à travers la composante destinée à octroyer les moyens aux Etablissements d'Utilité Publique.

Au terme du PS9FED, le FASS bénéficie toujours depuis mars 2011 du financement de l'Union Européenne dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'appui au Plan National de Développement Sanitaire (PA PNDS) dont la convention de financement a été signée en juillet 2010 entre la RDC et l'Union Européenne. En effet, le PA PNDS tout en s'inscrivant dans la capitalisation des acquis du PS9FED surtout en ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité financière des populations aux soins de santé, met surtout l'accent sur l'amélioration de la qualité des soins, mais en se concentrant sur un nombre limité de ZS qui doivent alors devenir de démonstration grâce à la revitalisation des ZS, un des sous du premier axe de la SRSS. Pour le Kasaï Occidental, les zones de santé d'intervention sont : Bunkonde, Masuika, Mikalayi, Tshibala et Tshikula.

A partir de janvier 2012, le FASS KOCC bénéficiera aussi d'autres financements provenant du Fonds Mondial et de GAVI.

En effet, dans le cadre de la réforme du mécanisme de financement du secteur de la santé en République démocratique du Congo, le ministère de la Santé a prévu la mise en place d'une Cellule d'Appui et de Gestion (CAG) qui remplacera progressivement les multiples unités de gestion de projets du secteur. Celle-ci sera chargée de préparer et de suivre la contractualisation d'intervenants dans le secteur.

Ensuite, les agences de gestion fiduciaire « AGF » seront chargées d'assurer que les fournisseurs de services soient payés conformément aux contrats établis. La cellule d'Appui et de Gestion travaille en étroite collaboration avec les agences fiduciaires.

Au terme d'une évaluation, le FDSS a été retenu comme partenaire leader (AGF), tant pour le Fonds Mondial (FM) que pour le fonds de l'Alliance Mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et devra travailler avec les EUP FASS dans les provinces où ils sont implantés ; à savoir le Kasaï Occidental, le Kasaï Oriental, le Nord Kivu et la Province orientale. Donc, le FASS KOCC assure désormais la fonction d'agence de gestion fiduciaire comme agences de gestion fiduciaires provinciales. Selon la répartition des coordinations, le FASS K.OCC assure la gestion des coordinations de Tshikapa et Kananga ainsi que la sous coordination de Luebo.

Ainsi, le Directeur recruté devra tenir la gestion du FASS KOCC dans le cadre de tous ces financements.

ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
FASS KASAÏ OCCIDENTAL

279, avenue Goma, quartier Malandji commune de Kananga
Téléphone : +243 810 26 25 37 ; 099 29 24 003, e-mail : eupfasskocc@gmail.com
Financement



2. TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR

I. INFORMATIONS SUR LE POSTE

Titre du poste : Directeur

Nombre de postes : 1

Type de contrat : Contrat de Service, à durée indéterminée avec période probatoire de trois (3) mois et assorti d'une clause de performance établie sur base d'objectifs et résultats ou indicateurs précis.

Lieu d'affectation : **Kananga.**

Date de prise de fonction : le 1^{er} Mars 2012.

Date limite de dépôt de candidatures : 24/01/2012 à 17 heures locale de Kananga.

II. PRINCIPALES TACHES ET RESPONSABILITES

Sous la subordination du Conseil d'Administration du FASS devant lequel il répond de ses actes dans le cadre de ses fonctions, le Directeur assume la gestion journalière du FASS. Il est l'organe exécutif du FASS. Il applique la politique générale du FASS et les décisions du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne la gestion en général

- exécute les décisions du Conseil d'Administration et toute tâche que le Conseil lui confie ;
- prépare les règlements intérieurs et les procédures pour lesquels l'approbation du Conseil d'Administration est requise ;
- assure la direction technique, administrative et financière du FASS, dont il est l'ordonnateur principal ;
- prend, dans les cas d'urgence, toute mesure conservatoire nécessaire à la bonne marche du FASS, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'Administration ;
- effectue tous les actes nécessaires à la réalisation du FASS.

En ce qui concerne la gestion administrative

- recrute, conformément à la procédure de recrutement décrite au Livre III, le personnel non cadre et en assume la gestion ;
- dresse annuellement, avec le concours du Responsable Financier et de l'assistant administratif et financier, l'inventaire des biens appartenant au FASS et en fait rapport au Conseil d'Administration;
- souscrit, endosse, accepte et acquitte tous effets de commerce. Il est cosignataire des comptes bancaires ouverts au nom du FASS,

En ce qui concerne la gestion financière

- organise la gestion financière et comptable et engage les dépenses conformément aux budgets votés et aux règles de procédures du FASS et des bailleurs de fonds concernés ;
- s'assure de la préparation du budget et des états financiers annuels et les soumet aux délibérations du Conseil d'Administration ;
- rédige les rapports d'activités ;
- établit à moyen terme des règles de procédures propres au FASS qui soient conformes aux procédures internationalement reconnues.

En ce qui concerne la promotion du FASS

- assure la promotion du FASS auprès des pouvoirs publics et d'autres bailleurs de fonds afin d'élargir son spectre d'intervention et d'assurer sa pérennité.

ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
FASS KASAÏ OCCIDENTAL

279, avenue Goma, quartier Malandji commune de Kananga
Téléphone : +243 810 26 25 37 ; 099 29 24 003, e-mail : eupfasskocc@gmail.com

Financement



En ce qui concerne la mise en œuvre de tous les projets financés par l'Union Européenne :

Le Directeur est investi par l'Ordonnateur National du FED de la fonction de Régisseur du devis programme pour tous les projets sous financement de l'Union Européenne.

Conjointement avec le Comptable, il est responsable de la présentation de devis-programmes en vue de leur approbation et de toutes les opérations d'engagement des dépenses ainsi que d'ordonnement des paiements et des recouvrements.

Pour la mise en œuvre de la partie régie du budget des devis programmes, le Régisseur est responsable de toutes les opérations d'engagement des dépenses ainsi que d'ordonnement des paiements et des recouvrements.

Ainsi, le Régisseur :

- Engage les dépenses prévues dans la partie régie du budget du devis-programme ;
- Signe, au nom et pour le compte du représentant concerné du(des) pays bénéficiaire(s), les bons de commande ainsi que les contrats après appels d'offres, appels à propositions et/ou consultations, dans les conditions et limites fixées dans le devis-programme approuvé qu'il est chargé d'exécuter ;
- Réceptionne les travaux, les fournitures et les services correspondants ;
- Vérifie que, pour chaque facture, demande de paiement, état ou décompte, les travaux prévus ont bien été réalisés, les fournitures prévues ont bien été livrées, les services prévus ont bien été rendus et/ou les actions ont été menées conformément aux contrats correspondants ; il appose et signe ensuite la mention « conforme aux faits » sur chacun de ces documents ;
- Transmet ces documents ainsi que toutes les pièces justificatives correspondantes au Comptable pour effectuer les paiements ;
- Cosigne avec le Comptable les chèques, les ordres de virement ainsi que les autorisations de décaissement.

III. PROFIL REQUIS ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Licence (Diplôme d'Etat + 5) en gestion ou équivalent d'une Université reconnue officiellement;
- Diplôme en santé publique ou en économie de la Santé est un atout ;
- Expérience dans un système de tiers payant (mutuelle ou assurance) est un atout ;
- Maîtrise de la gestion des projets de santé ;
- Expérience minimum de deux (2) ans en qualité de chef de projet ;
- Expérience minimum de quatre (4) ans dans la mise en œuvre d'un projet de santé publique ;
- Références irréprochables ;
- Maîtrise du français écrit, parlé et lu ;
- Maîtrise de l'outil informatique ;
- Bonne capacité relationnelle, de communication et de négociation.
- Connaissance éprouvée des procédures de gestion de l'Union Européenne ou d'un autre Bailleurs de fonds.

ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE
FASS KASAÏ OCCIDENTAL

279, avenue Goma, quartier Malandji commune de Kananga
Téléphone : +243 810 26 25 37 ; 099 29 24 003, e-mail : eupfasskocc@gmail.com
Financement



IV. COMPOSITION DU DOSSIER ET RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés par le présent appel à candidatures et répondant au profil doivent faire parvenir au plus tard à la date et heure indiquées ci-dessus, un dossier complet comprenant :

1. Une lettre de motivation manuscrite avec date de disponibilité à préciser, coordonnées et adresses physique et électronique, dans laquelle le candidat pourrait fournir toute information complémentaire qu'il juge pertinente et qui n'est pas fournie dans le CV ;
2. Un curriculum vitae du candidat mis à jour;
3. Les copies certifiées conformes des diplômes et autres documents démontrant les aptitudes et qualifications du candidat ;
4. Au moins trois références (noms, prénoms, n° de téléphone/fax et e-mail) dont une au moins étant celle du dernier employeur du candidat. Le Comité d'évaluation des candidatures pourrait s'y référer pour d'autres informations sur les aptitudes et les qualités des candidats ;

Les dossiers de candidature complets adressés au Président du Conseil d'Administration du FASS KOCC portant la mention « *Appel à candidature n°001 EUP/FASS/KOCC/ 2012, Candidature pour le poste de Directeur* » devront être déposés aux adresses ci-dessous :

A Kananga : Au Bureau du FASS KOCC
279, Av Goma, quartier Malandji Commune de Kananga
Kananga/Kasaï Occidental
République Démocratique du Congo

A Kinshasa : Au bureau de la Cellule d'Appui et de Gestion (CAG)
Sis croisement Boulevard Triomphal et Avenue de la libération
Bâtiment du PNMLS (Ex FONAMES)
Kinshasa / KASA VUBU

Ou par Courrier électronique : eupfasskocc@gmail.com

NB : Les candidatures féminines sont fortement encouragées

Le recrutement étant local, tout candidat retenu pour la suite du processus doit être présent sur le lieu du test (Kananga) à ses propres moyens. Après examen des dossiers, les candidat(e)s retenu(e)s seront contacté(e)s pour la suite du processus de recrutement.

Fait à Kananga, le 05 janvier 2012

Edmond MULAMBA

Président du Conseil d'Administration du FASS

